



Prévention des risques liés à l'activité physique IBC Industrie, Bâtiment, Commerce et Activités de bureau (PRAP IBC)

Objectifs

Rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines, et en maîtrisant les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.

Programme - Contenu - Modalités d'évaluations

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

A l'issue de cette formation l'acteur PRAP IBC, sera capable de :

- Analyser sa fiche de poste et ses obligations (techniques et réglementaires)
- Repérer les différentes phases chronologiques de son activité réelle de travail
- Analyser son activité physique et en repérer les déterminants
- Identifier les risques encourus liés à l'activité physique
- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Maîtriser les risques qui dépendent de lui

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur Prap IBC selon le référentiel de certification (document de référence en vigueur sur le site de l'INRS). Ce certificat est délivré par un formateur certifié INRS qui anime la formation.

Le certificat Acteur Prap IBC est valable 24 mois. Et la prolongation de celui-ci est conditionnée par une session de maintien et actualisation des compétences (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

Modalités pédagogiques

La formation-action s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences et non uniquement de capitalisation de connaissances.

En ce sens, le stagiaire sera amené à développer ses compétences de façon itérative entre son poste de travail et la formation dispensée. L'efficacité de cette action reposera par conséquent sur une coordination et une gestion rigoureuse de ce parcours qui associe le stagiaire, le responsable de l'entreprise ou de l'établissement et le formateur certifié.

Exposés didactiques / Mises en situation / Échanges.

Public – Prérequis

Pas de Prérequis

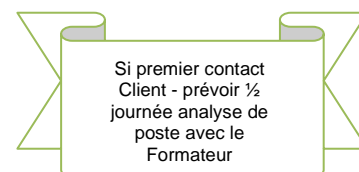
Tout personnel des secteurs d'activités Industrie, BTP, Commerce, Activités de bureau

Durée – Dates

14 heures en présentiel, réparties si possible sur trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'entreprise.

Nous consulter pour les dates de formation

L'effectif du stage est de
10 stagiaires maximum



Nos formations sont conçues et animées par des formateurs certifiés par le réseau Assurance Maladie risques professionnels / INRS